

Conseil Municipal du 30 juin 2016 - 18 h15
COMPTE RENDU N°19

PRÉSENTS : C. BILHAC - J. AZAM - F. BONNE - J. CASTES - M. De BIASIO - B. DEL ROX - J. DELAVALLÉE - L. SEIGNOUREL - R.M. SIFFRE - I. SILHOL - D. ZARAGOZA
ABSENTS excusés : E. BONAFE - A. HUGOL - S. SILHOL - P. SOULAIROL -

1 - Election du secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

Monsieur Joël CASTES est élu secrétaire de séance.

2 - Adoption du P.V. de la réunion du 28 avril 2016

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion du 28 avril 2016.

Aucune observation n'est formulée et le PV de la réunion du 28 avril est adopté à l'unanimité.

3 – Décisions Modificatives

A – Service des eaux et assainissement – Décision modificative n°1

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une modification d'inscription budgétaire concernant le projet Renforcement du réseau st Exupéry

Investissement

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
2315 - Réseau St Exupéry	-45 000		
2158 - Réseau St Exupéry	+ 45 000		

Après délibération, le conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 du service des eaux.

B – Commune – Décision modificative n°1

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une modification d'inscription budgétaire concernant le projet Aménagement des rues st Exupéry, Ravel, Riquet, et parvis mairie

Investissement

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
2315 – Aménagement rues St Exupéry Ravel Riquet et parvis	-115 000		
2151 – Aménagement rues St Exupéry Ravel Riquet et parvis	+ 115 000		

Après délibération, le conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 de la commune.

4 – Déclassement voirie communale – chemin du Malpas

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du Conseil Municipal en date du 24 mars 2016, il a constaté la désaffectation du chemin rural du Malpas.

Par arrêté municipal en date du 15 avril 2016, l'enquête publique a été ouverte. Celle-ci a eu lieu du 17 au 31 mai 2016.

Considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal est invité à délibérer concernant le nouveau classement de la voirie.

Après délibération, le conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau classement de la voirie « chemin du Malpas ».

5 – Délégation de Service Public – eau/assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a lancé une consultation auprès des cabinets d'étude SERI, ENTECH, et GAXIEU concernant la fourniture d'un dossier de DSP Délégation de Service Public du réseau d'eau et assainissement.

Il présente les propositions reçues.

- | | | |
|--------------------|---------------------------|------------------------------|
| - ENTECH : | eau potable 31650 € | assainissement 31650 € HT |
| - Cabinet GAXIEU : | eau potable 23858.50 € HT | assainissement 23858.50 € HT |
| - SERI : | eau potable 34800 € HT | assainissement 34800 € HT |

Après délibération, le conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le cabinet GAXIEU pour un montant de 23858.50 € pour l'eau potable et 23858.50 € pour l'assainissement.

6 – Déclaration d'utilité Publique – Rue Pierre et Marie Curie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les parcelles de Monsieur René SIFFRE situées rue Pierre et Marie Curie, cadastrées B 848, 396, 397, 398, 399, et 400 d'une contenance de 3580 m², seraient susceptibles d'être aménagées en aire de stationnement et services publics.

Pour cela, il convient d'établir un dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Il propose de rapporter la délibération en date du 28 avril 2016.

Après délibération, le conseil Municipal approuve à l'unanimité le dossier d'enquête préalable d'Utilité Publique.

7 – Frais de scolarité enfant ULIS

Monsieur AZAM rappelle au Conseil Municipal qu'il a délibéré le 25/02/2016 pour le paiement des frais de scolarité du 1^{er} trimestre pour l'année scolaire 2015/2016 de l'enfant DEREL Will inscrit en classe ULIS.

Il donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de la commune de Clermont l'Hérault concernant le paiement des frais de scolarité du 2^{ème} et 3^{ème} trimestre. La commune a l'obligation de participer aux frais de scolarité. La somme de 592 € a donc été mandatée.

Après délibération, le conseil Municipal prend acte de cette dépense.

8 – Compétence Eclairage Public Hérault Energies

Monsieur BONNE donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier d'Hérault Energies concernant la compétence Eclairage Public.

Hérault Energies peut exercer la compétence « investissement Eclairage Public » pour les collectivités ayant choisi de la lui transférer.

La commune s'engagerait pour une première période incompressible de 5 ans. La maîtrise d'ouvrage s'engagerait sur les investissements des installations d'éclairage public et d'éclairage extérieur (installations nouvelles, renouvellement d'installation et extension de réseau).

Les collectivités qui transfèrent leur compétence participeraient au financement des travaux d'éclairage au coût réel déduction faite de l'aide du FEDER, d'Hérault Energies, de la TVA (récupérée par Hérault Energies).

Après délibération, le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour transférer la compétence « investissement Eclairage public » pour la commune de PERET.

9 – Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Madame SILHOL présente au Conseil Municipal le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) réalisé par le cabinet Chibaudel, qui sera joint au dossier de Plan Local d'Urbanisme.

Le PADD définit les orientations du projet d'urbanisme ou d'aménagement.

Point ajourné.

10 - Informations au Conseil Municipal :

Décisions du Maire

a) Déclaration d'Intention d'Aliéner

- 20/05/2016 Vente par Mme Marie-Christine DEVAUX d'une maison d'habitation située 5 rue Claude Debussy. (Acquéreur non communiqué)
- 19/05/2016 Vente par TFI d'un terrain à bâtir situé bd Pasteur à SCI ANAIS
- 19/05/2016 Vente par TFI d'un terrain à bâtir situé bd Pasteur à Elisabeth BRUN
- 19/05/2016 Vente par Alain VERGNES de Landes situées au lieu-dit Pourancle et Baladerne à M Brice SALIC
- 15/04/2016 Vente par M Jean ALBERT d'un bâti situé au lieu-dit Pioch Cal à M Philippe BRAMBILLA

- 29/04/2016 Vente par M Michel SIFFRE de vignes situées au lieu-dit La Plaine et Maidergues à M Eric BONAFE
- 29/04/2016 Vente par TFI de sol situé bd Pasteur à ASL Lotissement Le Pasteur
- 29/04/2016 Vente par Nelly BONAFE, Philippe SOULAIROL, Laurence FAJOL d'une maison d'habitation située 19 chemin des roques à M Mathieu BAZIN
- 09/06/2016 Vente par Mme Marie-Thérèse ALCANIZ d'un jardin situé au lieu-dit Les Condamines à M et mme Jean-Luc CACERES
- 09/06/2016 Vente par M et Mme Jacques AUGOYAT d'une maison d'habitation située 7 place du jeu de ballon. (Acquéreur non communiqué)

b) Autre Décision

Décision 2016-02 Portant signature du marché lot 1 et 4 concernant le projet Aménagement de l'ancienne cave coopérative en halle aux sports.

11- Questions diverses

- Projet jardins partagés

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 24 mars 2016, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir une parcelle dans le but de créer des jardins partagés et a décidé de passer une convention avec l'association Asphodèle.

Il présente le projet de jardin partagé pédagogique présenté par l'association.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le projet ainsi que le principe d'une mise à disposition à titre gracieux à l'association.

Après délibération, le conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de jardins partagés de l'association Asphodèle ainsi que le principe d'une mise à disposition à titre gracieux à l'association.

- Logement cave coopérative

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a un locataire (Madame LEFAIX) dans le logement de la cave coopérative, avenue Marcellin Albert pour un loyer de 612.50 € (allocation perçue CAF 408 €, et 204.50 € payé par le locataire)

Compte tenu des travaux qui vont débuter en juillet à la cave coopérative dans le cadre du projet « aménagement d'une halle aux sports dans l'ancienne cave coopérative », il est proposé d'indemniser le locataire pour le désagrément.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'offrir un mois de loyer à Madame LEFAIX, soit 204.50 €.

12- Démarche zéro phyto

Point à voir au prochain Conseil Municipal.

Le secrétaire
Joël CASTES

Le Maire
Christian BILHAC